

3159 - Il lui est difficile de jeûner et il veut prendre des comprimés pour calmer ses désirs sexuels

question

Ma question porte sur l'atténuation des désirs sexuels car je vis dans un pays où l'on est quotidiennement exposé à la provocation (sexuelle). Je fais de mon mieux pour baisser mon regard, mais je vois malgré tout... ce qui me provoque au point de faire couler quelques gouttes (de sperme). Ceci me dérange dans l'accomplissement de la prière et dans la préservation de l'état de pureté. Si bien qu'il m'arrive parfois de la retarder.

Vous avez dit que la masturbation était prohibée et vous avez recommandé le jeûne. Mais je ne peux pas perpétuer le jeûne car cela me fatigue et je ne peux pas me concentrer. En plus, il ne m'est possible de me marier maintenant et je resterai dans cet état pour plusieurs années. M'est-il permis de prendre des médicaments pour atténuer mes désirs sexuels ?

la réponse favorite

Le jeûne n'est pas seulement un remède mais il est aussi un moyen de se purifier l'âme et d'acquérir la récompense et l'agrément d'Allah. Il constitue une lutte pour la maîtrise de l'âme. L'on peut acquérir l'habitude de jeûner grâce à la patience et le désir d'obtenir la récompense (divine).

L'une des interprétations faites des propos du Très Haut

« On vous a prescrit le jeûne comme on l' a prescrit à ceux d' avant vous, ainsi atteindrez- vous la piété.. » (Coran,2 :83) est

qu'il s'agit de se prémunir contre les péchés car le jeûne est plus à même de maîtriser son âme et de la détourner du mal. C'est aussi l'un des sens donnés aux propos du Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) : «

qu'il s'adonne au jeûne car il en est le frein. ». Beaucoup de gens en ont déduit que le jeûne affaiblit le corps et partant les désirs sexuels. Il est vrai qu'il en est ainsi mais le sens voulu est plus large. Car il s'agit d'indiquer que le jeûne constitue un bouclier qui protège le jeûneur de ce qu'il craint en raison de la bénédiction qu'il recèle ou d'indiquer que s'il est demandé au jeûneur de s'abstenir de boire et de manger, bien que tout cela soit en principe licite, il lui est a fortiori demandé de s'abstenir de ce qui est prohibé. Voir les Fatawa de Subki, tome 1, le jeûne : la protection du jeûne contre les facteurs d'imperfection.

Quand le législateur a donné au jeune incapable de marier l'ordre de jeûner, il s'est comporté en savant sage. Les effets du jeûne dans ce domaine sont clairs et ils se traduisent par la maîtrise des plaisirs charnels et leur atténuation.

Quant à l'usage de médicaments pour calmer les désirs sexuels, rien ne vous empêche d'utiliser certains mélanges ou dérivées de plantes (médicinales) ou autres pour calmer le désir sexuel, pourvu que la pratique ne s'avère pas nocive. Cependant elle peut pas ne pas être très efficace, si vous ne l'accompagnez pas de pratiques cultuelles qui remplissent votre temps et d'activités qui absorbent l'énergie physique comme l'ensemble des bonnes oeuvres telles que l'appel à Allah et l'assistance aux nécessiteux. En plus, il faudra diminuer la consommation des aliments gras, pratiquer le sport, se livrer à des occupations utiles et s'aménager un programme qui permet d'évacuer le surplus d'énergie dégagé par le corps. N'oubliez pas qu'il est important de vous éloigner des facteurs de provocation. Soyez optimiste et ne dites pas : je resterai encore dans cet état pour plusieurs années. Peut-être Allah vous facilitera le mariage bientôt. Puisse Allah nous protéger tous contre le mal et nous guider vers le droit chemin.